

rons ensuite au n° 37 relatif à la loi sur la preuve au Canada. Le quatrième article qui sera mis en délibération lundi sera le n° 12 du *Feuilleton*, relatif à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Mon collègue le ministre d'État, l'honorable député de Saskatoon-Humboldt (M. Lang) assistera à la réunion du conseil national des grains à Winnipeg et ne sera pas disponible pour l'étude de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Mardi c'est par cet article que débiteront nos travaux. Une fois son étude achevée nous étudierons le bill visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu et la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès, relativement aux dons.

M. Bell: A titre d'information, monsieur l'Orateur, le député sait-il à quelle date le bill omnibus serait étudié de nouveau?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, il semble improbable que nous puissions mettre à un nouveau en délibération le bill omnibus avant la semaine du 17 février.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Puisqu'il est cinq heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi à deux heures de l'après-midi. Je vous souhaite à tous une fin de semaine agréable et reposante.

(A 5h.03, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)
